Nations Unies

S/PV.7652



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7652e séance

Vendredi 18 mars 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-07625 (F)





La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burundi et de la République-Unie de Tanzanie à participer à la présente séance.

Au nom de Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Alain Aimé Nyamitwe, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui feront un exposé, à participer à la présente séance : M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite au Secrétaire général une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de rendre compte au Conseil de sécurité de la visite que j'ai effectuée au Burundi à la fin du mois dernier, laquelle fait suite à celle du Conseil dans ce même pays. Après une guerre civile dévastatrice, qui a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes, la signature de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, signé en août 2000, a mis le pays sur la voie de la paix et de la réconciliation. La fin de la guerre civile avait été possible parce que des ennemis qui s'étaient affrontés sur le champ de bataille avaient eu la volonté de s'asseoir à la même table et de devenir des partenaires pour construire ensemble l'avenir du Burundi. Lors de ma récente visite dans le pays, j'ai engagé instamment toutes les parties prenantes burundaises à ne pas oublier cette leçon de leur passé et à faire montre d'un véritable engagement à entamer un dialogue politique ouvert à tous, seul moyen de régler pacifiquement la crise.

Soucieux de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance, le Gouvernement a annoncé, avant ma visite, l'annulation des mandats d'arrêt lancés contre 15 personnalités de l'opposition. Il a également décidé de rouvrir deux organes de presse qui avaient été interdits. Suite à la rencontre que j'ai eue avec lui à Bujumbura, le Président Nkurunziza a accepté de libérer 2 000 détenus. Nous attendons désormais avec impatience la pleine mise en œuvre de ces mesures et nous espérons de nouvelles mesures similaires, y compris la libération de tous les prisonniers politiques et la levée des restrictions imposées aux organisations de la société civile et aux médias. Sur mon invitation, les principaux acteurs politiques du Gouvernement, le parti au pouvoir et les partis d'opposition se sont réunis avec moi pour discuter de l'avenir du pays. Rien n'empêche les acteurs politiques burundais de continuer sur cette voie cruciale.

Les dirigeants politiques du Burundi doivent trouver le courage et la confiance nécessaires pour lancer un processus politique crédible et construire un avenir où le peuple burundais pourra une fois de plus vivre en paix et jouir de ses droits fondamentaux. Comme je l'ai répété au Président Nkurunziza, la communauté internationale est disposée à aider le Burundi à faire progresser un processus de dialogue crédible et sans exclusive. La Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et l'ONU doivent œuvrer ensemble à fournir des services de médiation professionnels et compétents dont le Burundi a besoin en cette période difficile. La nomination de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, en tant que facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est est encourageante.

Au cours de ma visite, j'ai souligné ma profonde préoccupation devant la situation explosive qui règne dans le pays. J'ai exprimé ma très vive inquiétude face au risque d'escalade de la violence, une violence à même de provoquer une guerre civile. J'ai exhorté le Gouvernement à prendre des mesures pour remédier à la persistance de la violence et à l'impunité qui l'alimente. Le Gouvernement a cherché à m'assurer que la situation était progressivement en train de se stabiliser. Toutefois, lors des réunions que j'ai tenues avec des organisations de la société civile et des partis d'opposition, le tableau qui m'a été présenté était bien différent. J'ai entendu des allégations très préoccupantes faisant état de la poursuite des violences et des violations des droits de l'homme, y compris des actes visant des femmes et des enfants. De toute évidence, il s'agit là d'une situation

inacceptable, qui requiert la plus grande attention afin que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme fera un exposé plus détaillé sur la situation des droits de l'homme.

Je ne saurais trop insister sur les graves conséquences humanitaires que les troubles politiques, la violence et l'impunité ont sur la population. Selon les récentes évaluations humanitaires, les récoltes dans les zones en crise sont insuffisantes, et près de 700 000 personnes sont aujourd'hui dans une situation d'insécurité alimentaire grave au Burundi. Depuis le début de la crise, plus de 250 000 personnes ont fui le Burundi et ont cherché refuge dans les pays voisins, qui ont fait montre d'une hospitalité et d'une solidarité des plus louables. En dépit des assurances données par les autorités burundaises, à savoir que les réfugiés ont très envie de rentrer et que certains ont déjà commencé à le faire, le nombre actuel de réfugiés témoigne de la détresse qu'éprouvent les Burundais face à la poursuite des actes de violence et d'intimidation dans le pays. Lors de notre réunion, le Président Nkurunziza a demandé à l'ONU d'assurer le retour en toute sécurité et sans entrave des réfugiés.

En application de la résolution 2248 (2015), mon conseiller spécial, M. Jamal Benomar, a déployé une équipe au Burundi. Je tiens à remercier les autorités burundaises pour la coopération et l'accès qu'elles ont accordés à mon conseiller spécial et à son équipe. Je me félicite également de la lettre en date du 24 janvier adressée par le Président Nkurunziza au Conseil de sécurité, dans laquelle il exprime la volonté de son gouvernement de collaborer plus étroitement avec mon conseiller spécial et son équipe sur les questions du dialogue, de la sécurité, du désarmement, des droits de l'homme et du développement. Il s'agit d'un ensemble complexe de questions et de problèmes pour lesquels nous sommes prêts à apporter tout son soutien au Burundi et pour lesquels nous aurons besoin de capacités suffisantes. L'ONU continuera de travailler, en collaboration avec le Gouvernement pour faire en sorte que davantage de mesures concrètes soient prises en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme et que toutes les parties prenantes soient prêtes à s'engager dans un véritable dialogue, sans exclusive et en toute bonne foi.

Il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement politique de la crise burundaise. La communauté internationale doit modifier son approche et passer d'une culture de réaction à des crises à une culture axée sur une action précoce et préventive. Cela ne sera possible que si les acteurs régionaux et internationaux rassemblent leur énergie, leur attention et leurs ressources et s'attachent de concert et rapidement à appuyer au niveau national un processus politique sans exclusive au Burundi.

Le Président (*parle en anglais*) Je remercie le Secrétaire général pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Al Hussein.

M. Al-Hussein (*parle en anglais*) : Je remercie les membres ici présents de me donner l'occasion de leur faire part de ma préoccupation profonde et continue face à la situation des droits de l'homme au Burundi.

En dépit de certains signes positifs donnés par le Gouvernement au cours des dernières semaines qui ont suivi les visites d'une délégation du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et de cinq chefs d'État et de gouvernement africains, de deux visites du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, et de la visite effectuée tout récemment par des experts indépendants à la demande du Conseil des droits de l'homme, ces signes n'ont pas encore été suivis de mesures énergiques visant à une véritable réconciliation.

À la suite d'une audience, 47 détenus qui avaient été arrêtés il y a près d'un an ont été mis en liberté provisoire cette semaine. Ces 47 personnes figuraient sur la liste des 125 détenus dont le Haut-Commissariat proposait qu'ils soient immédiatement libérés. Nous y voyons un signe que des efforts sont faits pour rétablir l'état de droit. Je demande instamment la libération de toutes les autres personnes qui figurent sur cette liste, notamment les prisonniers politiques. Comme vient de le dire le Secrétaire général, le Gouvernement s'est également engagé à libérer environ 2 000 prisonniers.

Il a également pris des mesures pour qu'une station de radio totalement indépendante puisse opérer. Une deuxième station de radio, qui a également rouvert, n'est pas indépendante du Gouvernement. Ce geste est encourageant, mais nous sommes encore loin d'une totale liberté d'expression et d'information. Le Gouvernement a coopéré avec l'équipe d'experts indépendants mandatée par le Conseil des droits de l'homme durant la première visite qu'elle a effectué au Burundi plus tôt ce mois-ci. Les experts ont rencontré des représentants de l'armée, de la police et des services de renseignement, ainsi que des victimes et plusieurs représentants de la société

civile. Le secrétariat de l'équipe d'experts indépendants est censé s'installer dans le pays en avril pour une durée de quatre mois, mais nous attendons toujours l'approbation du Gouvernement. Il est primordial que l'équipe d'enquête soit autorisée à faire son travail.

Malgré des signes de progrès limités dans certaines régions, de graves violations des droits de l'homme continuent d'avoir lieu. Mon bureau, qui est présent à Bujumbura, Gitega, Makamba et Ngozi, n'a constaté aucune diminution du nombre des arrestations et détentions arbitraires. Au contraire, quelque 140 cas ont déjà été signalés ce mois-ci, et il apparaît que la plupart de ces arrestations et mises en détention ont été effectuées de manière arbitraire. En outre, même si les chiffres sont très imprécis, nous avons observé une augmentation des signalements d'actes de torture et de mauvais traitements depuis le début janvier. Une récente visite que des membres de mon personnel ont effectuée dans plusieurs centres de détention de Bujumbura a révélé que près de la moitié des détenus avaient été torturés ou maltraités, certains gravement.

En dépit de la récente première série de mesures en vue d'autoriser une poignée de médias indépendants, les voix indépendantes ou critiques continuent d'être sévèrement bâillonnées. Les opposants politiques font toujours l'objet d'actes d'intimidation et d'arrestations. Il y a six jours, 16 hauts dirigeants des Forces nationales de libération, le parti d'opposition, ont été arrêtés dans la province de Kirundo par la police aidée de membres de la milice Imbonerakure, proche du parti au pouvoir. Le 9 mars, Hugo Haramategeko, l'une des rares figures de l'opposition nationale vivant encore dans le pays, a été arrêté. La société civile opère dans un espace extrêmement limité, et les militants sont victimes de harcèlement judiciaire, d'arrestations, d'actes de torture, de violences et d'intimidations de la part des agents de l'État ou de la milice affiliée au Gouvernement. Depuis les événements violents de décembre, où trois camps militaires aux alentours de Bujumbura avaient été visés par une attaque armée, ce qui aurait donné lieu à des actes de répression sanglante par les forces de sécurité dans un certain nombre de quartiers, deux groupes armés distincts opposés au Gouvernement sont apparus. Deux membres du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, ont été tués par balle lundi.

Les attaques à la grenade sont quasi quotidiennes. Elles visent la police, l'armée, mais des grenades sont aussi lancées de manière aveugle sur la foule. Le mois dernier, Médecins sans frontières a soigné plus de 115 personnes blessées par des grenades en l'espace de quatre jours. Je suis extrêmement inquiet par l'absence de progrès dans les enquêtes contre les multiples violations graves des droits de l'homme qui ont été signalées ces 12 derniers mois. Je prends acte de la publication récente du rapport de la commission d'enquête mise en place par le Ministère de la justice et conduite par le Procureur général pour faire la lumière sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires qui auraient été commis durant les événements du 11 décembre 2015. Toutefois, je demande instamment que des enquêtes plus approfondies et plus crédibles soient menées sur les multiples charniers qui auraient été signalés dans le pays, ainsi que sur les cas de torture, de violence sexuelle et les massacres qui auraient été commis en décembre et tous les autres graves crimes présumés.

La poursuite des violations des droits de l'homme et l'impunité dont bénéficient les auteurs signifient que nombre de Burundais vivent dans la terreur. Le pays est toujours au bord d'une subite flambée de violence, qui prendrait cette fois des proportions encore plus massives. Des centaines de personnes ont déjà été tuées, des milliers d'autres placées en détention et plus de 250 000 Burundais ont fui vers les pays voisins. La crise a ravagé l'économie burundaise, exacerbant les atteintes aux droits de l'homme dont est victime la population. De plus, l'UNICEF indique que le nombre d'enfants hospitalisés pour malnutrition grave à Bujumbura a doublé entre octobre et décembre 2015. La crise a également provoqué une grave crise humanitaire et contribue à déstabiliser la région des Grands Lacs, avec d'importantes répercussions sur la paix et la sécurité régionales.

Je constate que l'Union européenne, qui est le premier fournisseur d'aide au Burundi, a annoncé au début de cette semaine qu'elle allait cesser de verser les fonds directement au Gouvernement ou par son intermédiaire. Cette mesure est conforme à l'article 96 de l'accord commercial passé entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui prévoit la suspension de la coopération au service du développement lorsque des fondamentaux, tels les droits de l'homme et l'état de droit, sont violés.

Le Conseil a clairement reconnu l'urgence de la situation au Burundi. Je l'encourage à continuer de s'employer à convaincre le Gouvernement de prendre des mesures importantes en faveur d'une réconciliation véritable et d'un dialogue national réellement ouvert à

tous. Les demi-mesures ne permettront pas de refermer les blessures subies par le peuple burundais. Il faut que cessent les disparitions, les arrestations arbitraires, les exécutions extrajudiciaires et les actes de torture et il faut que des mesures énergiques visibles soient prises pour faire répondre les auteurs de leurs actes, y compris les agents de l'État et les membres des groupes armés associés au parti au pouvoir. C'est vital pour restaurer la confiance de la population et mettre le Burundi sur la voie du développement, de la sécurité et du respect des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al Hussein de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de cette occasion de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil sur ma récente visite au Burundi, au Rwanda et en Éthiopie et sur les dernières discussions qui se sont tenues au sein de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Il me plaît également de voir S. E. M. Alain Aimé, Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, prendre part au débat d'aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour le remercier de la coopération que la Commission de consolidation de la paix reçoit de la part du Gouvernement burundais dans son action pour consolider la paix. Les observations qui vont suivre ont été débattues et validées par les pays membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, y compris le pays concerné au premier chef, le Burundi.

Du 15 au 20 février, j'ai entrepris ma deuxième visite dans la région en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. J'ai tenu des consultations à Bujumbura, Kigali et Addis-Abeba. Le principal objectif de ma visite était d'avoir un dialogue politique avec le Gouvernement burundais et d'autres acteurs nationaux et internationaux afin de pouvoir compléter les efforts de consolidation de la paix déployés par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). À Bujumbura, j'ai rencontré le Président de la République, S. E. M. Pierre Nkurunziza, ainsi que des membres de son gouvernement, des représentants des partis politiques, des chefs religieux, des représentants de l'opposition, les membres de la Commission Vérité et réconciliation, de la Commission nationale de dialogue interburundais, des organisations de la société civile, les institutions financières internationales et régionales, les observateurs militaires et des droits de l'homme de l'Union africaine et les représentants de la communauté internationale et du système des Nations Unies.

De Bujumbura, je me suis rendu à Kigali, où j'ai mis l'accent sur la dimension humanitaire et régionale de la crise dans les discussions que j'ai eues avec le Ministre rwandais de la gestion des catastrophes naturelles et des réfugiés et avec le représentant de Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le pays. À Addis-Abeba, j'ai eu des consultations avec plusieurs hauts responsables de l'Union africaine, dont S. E. M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, des représentants des États membres de l'Union africaine, des partenaires de l'Union et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine. Mes discussions à Addis-Abeba ont tout spécialement porté sur le rôle de l'Union africaine au Burundi et la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

J'ai communiqué aux membres du Conseil de sécurité, par les voies habituelles, mon rapport écrit détaillé sur ma visite. Aujourd'hui, je voudrais partager avec eux les grandes conclusions qui sont ressorties de ma visite et me pencher sur la poursuite de l'action de la Commission de consolidation au Burundi, y compris les récents contacts que nous avons eus avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Après mon départ, et avant la visite du Secrétaire général et celle de la délégation de haut niveau de l'Union africaine qui était notamment composée de cinq chefs d'État et de gouvernement africains, le Gouvernement burundais a annoncé une série de décisions, parmi lesquelles la libération de prisonniers, la réouverture de deux stations de radio et la révocation des mandats d'arrêt qui visaient environ une quinzaine de membres de l'opposition, dont le Secrétaire général a parlé tout à l'heure. Les membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix se félicitent de ces mesures et encouragent leur mise en œuvre rapide, ainsi que celle d'actions supplémentaires qui consolideront l'élan insufflé par ces mesures et l'engagement politique de haut niveau récemment observé.

La nécessité urgente d'un processus de dialogue viable, sans exclusive et plus intense a été soulignée par la plupart des interlocuteurs à Bujumbura, à Kigali et à Addis-Abeba. Des divergences de vues persistent cependant sur les modalités de ce dialogue sans exclusive. À Bujumbura, j'ai eu l'occasion de rencontrer la Commission nationale de dialogue interburundais. La

Commission a décrit le dialogue comme une série de grandes réunions au cours desquelles les participants développent leurs vues sur la manière de créer les conditions démocratiques nécessaires pour tenir des élections au Burundi en 2020. Les conclusions préliminaires de la Commission nationale semblent indiquer qu'une exigence clef de la population consiste à modifier la Constitution et à réviser l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, notamment s'agissant des quotas ethniques, des limites applicables à la durée du mandat présidentiel et de la double citoyenneté. Certains des observateurs nationaux et nombre des observateurs internationaux que j'ai rencontrés se sont dits préoccupés par l'émergence éventuelle de tensions au Burundi si le processus en cours se transformait en une campagne pour réviser l'Accord d'Arusha.

Mes entretiens à Bujumbura ont également montré qu'il existait un risque considérable que le ralentissement économique devienne un facteur supplémentaire d'aggravation de la crise. Après 10 années de croissance économique régulière, le pays a enregistré une croissance négative de 4 % en 2015. Le Gouvernement burundais a exprimé son regret que certains partenaires aient réduit leur coopération avec le Burundi. La suspension de l'appui budgétaire direct aura des répercussions immédiates sur les dépenses publiques, qui vont décroître de 22 % en 2016. Les partenaires de développement m'ont expliqué que la crise politique avait ralenti la mise en œuvre des programmes stratégiques, tels que ceux concernant les infrastructures, les routes et l'électricité. En outre, l'on m'a informé que le cycle des stratégies de coopération et des mécanismes d'assistance clefs auxquels recourent les principaux partenaires financiers et de développement du Burundi prendrait fin en 2016. Les négociations autour d'un nouveau cycle pourraient avoir lieu sur un fond d'incertitude, si la crise politique actuelle se poursuivait. En conséquence, les enveloppes allouées au Burundi pourraient en être affectées, ou bien le décaissement des fonds en être encore reporté. D'un autre côté, les donateurs internationaux ont semblé prêts à renouveler leur engagement s'ils décelaient des signes clairs pointant vers le règlement de la crise en cours et vers l'établissement d'un environnement plus propice. Parallèlement au processus de dialogue politique, le Gouvernement burundais et les donateurs internationaux pourraient donc vouloir intensifier leur conversation sur les répercussions socioéconomiques de la crise.

Je partage l'évaluation des intervenants qui m'ont précédé : la crise politique en cours et l'insécurité persistent, tandis que le schéma des actes de violence commis par certains éléments des forces de sécurité et de l'opposition armée semble changer. Le recours aux grenades dans des espaces publics semble constituer une nouvelle tendance. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine, que j'ai rencontrés à Bujumbura, ont confirmé que les incidents actuels pourraient être moins visibles que ceux survenus après les événements du 11 décembre, mais ils ont fait état d'allégations de disparitions forcées, de meurtres, d'actes de torture, de mauvais traitements, de propos haineux et de violences sexuelles.

Le 9 mars, j'ai présenté aux membres de la formation Burundi, de la Commission de consolidation de la paix, un exposé sur ma mission. Au cours d'une discussion ultérieure, les membres de la Commission ont réaffirmé leur rejet de la violence, qu'elle soit commise par l'une ou l'autre partie. Nombre des membres ont fait part de leur grave inquiétude au sujet de la violence et des violations des droits de l'homme qui sévissent actuellement. Les membres ont accueilli favorablement le travail dont s'acquitte le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Benomar, ainsi que le déploiement de son équipe au Burundi. Ils ont également dit leur appui au Conseiller spécial, en particulier à ses efforts visant à garantir la cohésion entre les différents acteurs. Les membres de la formation ont en outre salué la nomination récente de l'ancien Président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, pour faciliter le processus de dialogue sous les auspices du médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Président ougandais Museveni. Les membres de la CAE ont considéré que la décision de l'Union africaine de déployer 100 spécialistes des droits de l'homme supplémentaires et 100 experts militaires était une mesure positive sur la voie d'une stabilisation globale et d'une amélioration de la situation concernant les droits de l'homme. Le Fonds pour la consolidation de la paix prévoit d'appuyer les 32 observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine qui sont déjà sur place et travaillent en coopération étroite avec le HCDH. D'autres partenaires sont encouragés à envisager de contribuer au déploiement d'observateurs additionnels.

S'agissant du Fonds pour la consolidation de la paix, le Comité directeur mixte qui supervise les activités du Fonds au Burundi a décidé le 9 mars de lancer de nouvelles initiatives dans divers domaines de dialogue, notamment s'agissant d'appuyer le rôle des femmes dans le processus de dialogue, de la promotion et la protection des droits de l'homme, et du soutien aux

victimes, de l’engagement des jeunes, de la sécurité des communautés et de la cohésion sociale.

Sur la base des entretiens que j’ai eus dans la région et au sein de la formation Burundi, de la Commission de consolidation de la paix, j’ai tiré les conclusions suivantes.

Premièrement, le règlement de la crise actuelle au Burundi va exiger une cohésion maximale des organisations internationales et régionales, en particulier entre l’ONU, l’Union africaine et la Communauté d’Afrique de l’Est. Des efforts concertés seront indispensables pour établir un dialogue politique viable, sans exclusive et plus intense. Un tel processus ne peut que bénéficier de l’expérience cumulée de ces trois organisations si elles unissent leurs forces. À cet égard, il est critique que le Conseil de sécurité fournisse conseils et appui.

Deuxièmement, une présence internationale accrue au Burundi peut être d’une aide considérable pour améliorer la situation sécuritaire et des droits de l’homme et pour réduire la violence. Il reste donc indispensable que le Conseil de sécurité poursuive ses discussions, en consultation avec le Gouvernement burundais, sur les options envisageables pour l’engagement des Nations Unies. Je suis heureux que l’Union africaine et le Gouvernement burundais aient convenu d’augmenter le nombre d’observateurs militaires et des droits de l’homme. Je me félicite également de la visite effectuée récemment par trois experts indépendants mandatés par le Conseil des droits de l’homme, laquelle sera suivie par d’autres visites d’ici à juillet. Ce type de surveillance impartiale et d’engagement neutre peut également aider à faire la lumière sur les allégations et à apaiser les tensions au sein de la société burundaise.

Troisièmement, il est nécessaire d’attirer l’attention sur les implications régionales possibles de la crise.

Quatrièmement, la dimension socioéconomique de la crise en cours ne doit pas être oubliée. Conformément à l’approche globale de la consolidation de la paix, la formation Burundi peut continuer de servir de plateforme à l’inclusion des dimensions socioéconomiques dans le débat international sur le Burundi. Pour ma part, je maintiendrai les échanges de la formation avec les principaux partenaires de développement du Burundi. Un dialogue systématique entre le Gouvernement burundais et les donateurs internationaux permettrait de faire la lumière sur leurs attentes mutuelles. À cet égard, le prochain cycle du Document burundais de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté sera une occasion cruciale de redéfinir la vision du Gouvernement et d’établir sur une nouvelle base la coopération avec les partenaires internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance d’information publique sur la situation au Burundi.

Le Président tanzanien, S. E. M. John Pombe Magufuli, est pleinement conscient que la situation au Burundi est une source de grande préoccupation pour la sous-région, ainsi que, de fait, pour la communauté internationale. Cela ne tient pas uniquement à ce que le Burundi est un État membre de la communauté, mais également au fait qu’à l’échelle de la région, nous risquons tous de souffrir des répercussions négatives qui découleraient de l’insécurité et de l’instabilité au Burundi. Nous félicitons donc le Secrétaire général de ses efforts pour promouvoir la coopération avec le Burundi et la région. Nous demandons en outre que ces efforts bienvenus aient pour complément des mesures d’égale importance pour renforcer l’appui aux besoins socioéconomiques de la population burundaise, ainsi que pour aider le pays tandis qu’il s’attache à consolider ses institutions de gouvernance. Manifestement, plusieurs facteurs expliquent la situation actuelle et doivent être abordés et réglés de manière franche, sans exclusive et globale. Nous remercions tous ceux qui ont appuyé nos efforts. Il ne fait cependant aucun doute qu’un appui plus important est nécessaire pour entretenir un dialogue crédible et sans exclusive au Burundi.

La Communauté d’Afrique de l’Est continuera de n’épargner aucun effort pour appuyer la paix et la sécurité au Burundi. La région est consciente que, si elle n’est pas maîtrisée, la situation politique qui y règne risque de dégénérer davantage, ce qui serait lourd d’implications humanitaires. La Communauté d’Afrique de l’Est est prête à jouer son rôle. Nous saluons la participation de l’ONU et espérons qu’elle jouera un rôle complémentaire et que nous nous soutiendrons mutuellement. Nous sommes encouragés par la confiance qui nous est témoignée avec la nomination de M. Benjamin William Mkapa, ancien Président de la République-Unie de

Tanzanie, au poste de facilitateur à l'appui du médiateur du processus de paix au Burundi, M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et nous en sommes reconnaissants. Pour venir en aide au Burundi et à sa population dans le contexte du processus de paix d'Arusha en 2000, le Président Mkapa a déclaré ce qui suit :

> « Une solution durable au conflit burundais doit être l'aboutissement de négociations auxquelles tous les acteurs burundais pourront participer librement. Une solution durable doit être élaborée et respectée par tous les participants au processus de paix. Le monde extérieur ne peut imposer une solution durable. »

Nous estimons que cet avertissement reste vrai dans les circonstances actuelles au Burundi. Il est donc encourageant que le Président Mkapa soit en train d'effectuer une visite préliminaire dans la région afin de s'assurer qu'il y existe une compréhension commune de son nouveau mandat. Il a assuré les dirigeants communautaires du dévouement, de l'esprit d'ouverture et de la nature non exclusive qui définissent sa mission. Il mérite et doit pouvoir compter sur un appui et une coopération véritables de la part de toutes les parties burundaises, de la région et de la communauté internationale. Nous espérons que toutes les parties prenantes se montreront bien disposées et œuvreront à l'obtention rapide de résultats concrets et satisfaisants. La sous-région n'hésitera pas à rechercher et réclamer l'imposition de mesures strictes contre tout individu ou groupe qui tenterait de perturber cette entreprise. Dans l'intervalle, nous appelons à la communauté de vues et d'action en vue de répondre aux espoirs, aux attentes et aux aspirations légitimes du peuple burundais, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et, en fait, de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi.

M. Nyamitwe (Burundi) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite d'entrée de jeu vous féliciter, mais aussi votre pays, l'Angola, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je vous remercie également d'avoir bien voulu organiser la présente séance d'information sur la situation dans mon pays, le Burundi. Je voudrais aussi saluer la présence ici du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et je tiens avant de continuer mon propos à le remercier au nom du Chef de l'État et Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Nkurunziza, du peuple burundais et en mon propre nom pour sa dernière visite au Burundi. Je m'en voudrais de ne pas saluer le Conseil de sécurité pour la visite effectuée au Burundi au mois de janvier. Qu'il me soit en outre permis de remercier tous les autres éminents intervenants pour leurs propos, et pour la qualité et la richesse de leurs contributions à la présente séance, même si l'on' comprendra que je ne peux pas être tout à fait d'accord avec les propos tenus par M. Al Hussein, dont on se demande parfois s'ils se rapportent véritablement à la situation dans notre pays, tant il est vrai qu'il y a énormément de trous, de faits troublants et de contresens si, du moins, on doit parler franc. Au cours de mon intervention, je mettrai en relief quelques éléments essentiels concernant la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi.

En ce qui concerne le dialogue politique, nous sommes conscients que les préoccupations politiques des Burundais en ce moment ne peuvent être résolues qu'à travers un dialogue inclusif, franc et sincère entre les filles et les fils du pays, ceux de l'intérieur comme ceux de l'extérieur, d'une manière correcte et holistique. Le Chef de l'État s'est déjà engagé à poursuivre ce dialogue. Il a réitéré cette bonne volonté au Secrétaire général lors de sa visite le 3 février et à la délégation de haut niveau de l'Union africaine conduite par Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud, lors de l'audience du 25 février à Bujumbura.

Il est évident, et nous sommes tout à fait d'accord sur ce point, que l'option politique doit être privilégiée par rapport à l'option militaire. Il est vrai qu'il y a encore au Burundi des acteurs qui pensent que la solution devrait être militaire, mais nous estimons qu'ils se trompent lourdement. C'est d'ailleurs une des recommandations de la réunion du Conseil des Ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenue le 10 février à Luanda, en Angola, qui avait demandé à tous les acteurs de s'engager dans le dialogue interburundais, qui est le meilleur moyen de consolider la paix et l'unité en faveur du peuple burundais. Oui, le dialogue que nous voulons doit être inclusif, mais qu'il nous soit cependant permis d'évoquer notre position, qui a été maintes fois répétée, à savoir que ceux qui se sont compromis dans la tentative de renversement des institutions légitimes intervenue le 13 mai 2015 ne devraient logiquement pas prétendre obtenir par le dialogue ce qu'ils ne sont pas parvenus à obtenir par la voie d'un coup d'État.

Les membres conviendront donc que le dialogue ne devrait pas être un moyen d'aiguiser ou de renforcer la culture de l'impunité au Burundi ou de fouler aux pieds les principes démocratiques universellement reconnus, mais plutôt un moyen de consolider les gains en matière de paix et de justice sociale. Nous restons donc engagés de bonne foi dans ce dialogue politique, dont la dynamique interne est très avancée sous la direction de la Commission nationale de dialogue interburundais, qui fait un excellent travail dans tout le pays, sans laisser personne de côté. En tout cas, tous les citoyens burundais sont invités à apporter leur pierre à l'édifice national.

Au chapitre de la réconciliation nationale, il y a une semaine, le Président de la République a procédé au lancement officiel de la phase opérationnelle de la Commission vérité et réconciliation, en présence de plusieurs partenaires internationaux, techniques et financiers. Comme le sait le Conseil, la Commission, qui est présidée par un religieux, est composée de 11 commissaires, dont six Hutus, quatre Tutsis et un Twa, pour refléter les quotas reconnus par l'accord d'Arusha et confirmés par la Constitution de 2005. La Commission est donc le symbole de l'inclusion politique, ethnique, régionale et de genre. À l'issue de son travail, la Commission devra préparer un programme de pardon, de réconciliation et de réparation qu'elle soumettra au Gouvernement et au Parlement burundais. Les Burundais devront saisir cette occasion pour bâtir l'avenir de leur pays avec sérénité afin que ce qui est arrivé dans le passé ne se répète plus. Il s'agit d'un vaste chantier – prévu par l'accord d'Arusha – auquel le Chef de l'État et le peuple burundais attachent une grande importance, et nous serions bien entendu heureux que la communauté internationale nous prête main-forte.

Sur le plan régional, les consultations se poursuivent avec la facilitation de la sous-région pour s'entendre sur deux points importants pour les prochaines sessions du dialogue avec les membres de la diaspora qui aspirent à la paix, en toute inclusivité, tel que défini dans la résolution 2248 (2015) adoptée par le Conseil le 12 novembre dernier. Il s'agit, entre autres, de l'identification objective des participants ainsi que des points de l'ordre du jour, selon la méthodologie que le facilitateur va proposer, et notre gouvernement s'y prêtera totalement. L'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, nouveau facilitateur du dialogue interburundais, est actuellement, comme l'a dit l'Ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie, en pleine activité de consultation dans la région. Il a été reçu avant-hier par le Président ougandais, M. Yoweri Museveni. Hier, il était reçu par le Président rwandais, M. Paul Kagame, et aujourd'hui il a été reçu par le Président burundais, M. Pierre Nkurunziza. À l'heure où je parle, il serait peut-être sur le chemin du retour, mais il a déjà été reçu aujourd'hui.

En ce qui concerne la sécurité, je confirme qu'elle est globalement bonne. C'est vrai qu'il y a encore des défis par-ci par-là, mais elle est globalement bonne à l'échelle nationale, et les citoyens vaquent à leurs activités dans la quiétude, sauf, bien entendu, quelques éléments résiduels de l'opposition, qui continuent de lancer des grenades sur de paisibles citoyens; je crois que d'autres l'ont dit tout à l'heure. Contrairement aux informations qui sont véhiculées par l'opposition basée à l'étranger et par certains médias qui lui sont donc affiliés ou favorables, le Burundi ne brûle certainement pas. Ceux qui ont pu se rendre au Burundi ont pu se rendre compte qu'en réalité ce n'était pas du tout le cas et que le Burundi ne reflétait pas du tout l'image qui était véhiculée par les médias. La bonne nouvelle est que les quelques cas de criminalité et de terrorisme local qui visent à attirer l'attention de la communauté internationale sont en train d'être maîtrisés.

Plusieurs jeunes, qui avaient été manipulés et recrutés dans ces groupes de criminalité, se sont rendus eux-mêmes aux services de l'ordre avec armes, munitions et autres effets militaires, et ce mouvement de renonciation à la violence se poursuit. Ces éléments criminels qui se sont rendus ont été remis à la Commission nationale des droits de l'homme pour leur réinsertion dans leurs communautés d'origine. Ils ont coopéré, et ils coopèrent encore. Ils ont indiqué quelques endroits où ces groupes d'opposition ont effectivement tué et enseveli dans des fosses communes des citoyens. Et aujourd'hui encore une fosse commune a été découverte dans une zone qui était jusqu'à il n'y a pas très longtemps sous le contrôle de l'opposition.

Pour nous et pour le Conseil d'ailleurs, il est clair que le fait de lancer des grenades dans des foules, c'est du terrorisme pur et simple, qui doit être traité et condamné comme tel. Aucune idéologie, aucun combat politique ne peut justifier de tels actes aveugles, qui emportent des vies d'enfants et de femmes qui n'ont rien à voir avec la situation politique dans le pays. Nous demandons au Conseil de condamner ce virage de l'opposition à l'extrémisme violent, qui est contraire aux dispositions de la résolution 2248 (2015) du Conseil.

Dans le but de consolider une paix durable dans notre pays, nous avons dernièrement mis la population civile au centre des priorités du Gouvernement. Le processus se poursuit normalement, et des résultats satisfaisants ont été enregistrés grâce à la coopération entre la population, les forces de l'ordre, la justice et l'administration. Plusieurs armes et munitions ont été ainsi saisies des mains de civils.

Nous avons le souci de poursuivre ce processus de désarmement dans la transparence et dans la coopération parce que, comme le Président de la formation Burundi le disait tout à l'heure, il y a nécessité d'avoir une présence internationale. Je crois que cela est déjà une réalité avec la présence d'observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires de l'Union africaine, dont le nombre vient d'être revu à la hausse – 100 éléments pour chacune des deux catégories. Et, bientôt, nous allons signer le mémorandum d'entente. Mais déjà, sans mémorandum d'entente, les deux catégories fonctionnent, en attendant que les personnels soient générés et envoyés au pays comme prévu.

Mon pays, le Burundi, ne pourra pas se taire. Il ne pourra jamais se taire aussi longtemps qu'il fera l'objet d'agression. Il s'agit clairement d'une menace existentielle. Il s'agit ici d'actes d'agression qui proviennent du Rwanda, un pays voisin avec lequel, effectivement, le Burundi partage énormément en termes de culture, et même de langue, qui n'est pas très différente entre nos deux pays. Plusieurs rapports crédibles ont déjà confirmé que le Rwanda facilite le recrutement, l'entraînement et l'armement des réfugiés burundais en vue de déstabiliser le Burundi. Je ne pourrais pas donner la liste complète, mais ceux qui voudraient être édifiés davantage pourraient lire le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo, le rapport de Refugees International et le rapport de Human Rights Watch. À ces rapports, nous ajoutons évidemment des preuves irréfutables à notre disposition depuis le début de l'insurrection de 2015, ainsi que les aveux des enfants recrutés et entraînés par le Rwanda dans certains camps militaires ou dans des sites bien déterminés.

Nous avons également fourni ce genre d'informations aux institutions. Le Chef de l'État du Burundi a mis à profit l'occasion de la visite du Secrétaire général au Burundi pour le lui dire clairement. Il s'agit donc d'une question que nous prenons très au sérieux, que nous ne pourrons jamais taire. Qu'il n'y ait pas d'illusion : nous ne pourrons jamais taire cette situation aussi longtemps qu'elle se poursuivra. Donc une action doit absolument être menée afin que ces actes cessent. Il est difficile aujourd'hui – avec autant de preuves et autant d'éléments à la disposition du Burundi et de la communauté internationale – de convaincre, pour ce qui est de ce pays en tous cas, qu'il n'est pas derrière ce genre d'actes. Le Burundi a déjà demandé au moins à deux reprises qu'une mission de vérification – un mécanisme conjoint de vérification élargie de la Conférence de la région des Grands Lacs – puisse être dépêchée dans ce pays pour vérifier effectivement si ces accusations sont fondées ou non, pour qu'on puisse être « clarifiés » là-dessus. Et ce pays a évidemment opposé à cette demande une fin de non-recevoir. Cela ne nous étonne pas, mais ne nous plaît pas du tout, et ne peut pas du moins nous encourager à nous taire.

Par l'entremise de notre Mission permanente à New York, le Gouvernement burundais a saisi officiellement le Conseil de sécurité pour qu'il puisse se saisir sans tarder de cette question qui menace sérieusement la paix et la sécurité internationales, non seulement pour le Burundi et le Rwanda, mais aussi pour toute la région. Le temps d'agir, c'est maintenant, car demain il risque d'être trop tard. Aujourd'hui, notre gouvernement lance encore une fois un appel au Conseil de sécurité pour lui demander de rappeler au Rwanda qu'il a des obligations internationales en matière de réfugiés et aussi en matière de bon voisinage; qu'il y a des résolutions, qu'il y a des instruments auxquels il a adhéré librement, qui appellent au respect, par les États, de la coexistence pacifique comme principe régissant les relations internationales. Ces actes de recrutement devraient cesser; l'entraînement et l'armement des forces négatives qui commettent des actes d'agression contre le Burundi doivent également cesser. Nous attendons la suite que le Conseil voudra bien réserver à notre requête.

En matière de droits de l'homme, notre délégation souhaite rappeler que le Gouvernement burundais attache une grande importance à la question des droits de l'homme. Nous avons adopté une politique de tolérance zéro en la matière. Nous reconnaissons qu'il y a encore des cas de violations des droits de l'homme, comme il y en a aussi ailleurs. Nous avons mis sur pied des commissions d'enquête judiciaire pour faire la lumière sur certaines allégations de violations des droits de l'homme depuis le début de l'insurrection jusqu'à aujourd'hui. Le chemin des droits de l'homme au Burundi n'est pas pavé d'épines. Il y a des défis, certes, mais nous avons la foi de les surmonter. La volonté de bien faire est là, et elle est palpable. Le soutien des

partenaires reste nécessaire pour avancer ensemble dans cette marche vers la démocratie.

Nous rappelons également que notre gouvernement a placé la lutte contre l'impunité au centre de ses priorités, et tout se fait sans tenir compte des affiliations politiques. Nous coopérons étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ses observateurs au Burundi,à qui nous avons donné un libre-accès à nos services pour des questions de transparence, le savent très bien. Nous faisons de même pour les observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine, dont le nombre,comme je l'ai dit, vient d'être revu à la hausse. Nous regrettons, bien sûr, que certains rapports ne reflètent pas nécessairement la situation sur le terrain. Nous dirons que c'est plus ou moins normal, dans certaines limites évidemment.

Nous avons réservé la même qualité de coopération aux experts des droits de l'homme des Nations Unies qui viennent de séjourner dans notre pays. À la fin de leur mission, il y a quelques jours, ces experts ont donné une conférence de presse au cours de laquelle ils ont déclaré, et je cite :

> « Nous avons constaté une accalmie au Burundi. Et, il faut le souligner, nous n'avons pas constaté une situation perturbée; nous avons remarqué une lueur d'espoir, une volonté affichée et partagée de s'engager, d'aller de l'avant, pour améliorer le climat de paix et de sécurité au Burundi. Dans le cadre de notre mission, nous ne pouvons pas dire que la situation au Burundi est explosive : absolument pas. »

S'agissant de la liberté d'expression et de la société civile, je tiens à informer le Conseil que le Burundi a une bonne tradition de liberté d'expression et de société civile très active, qu'il voudrait pérenniser. Nous venons, à cet effet, d'autoriser la réouverture de deux radios privées, qui avaient été détruites dans la foulée de la tentative de coup d'État du 13 mai 2015. Il s'agit de la radio Isanganiro et de la radiotélévision Rema, qui émettent déjà. En plus de ces deux radios, qui ont repris leurs activités, le Conseil national de la communication vient également d'autoriser une radio privée, Izere FM.

En matière de développement socioéconomique, ma délégation a l'impression que les préoccupations politiques de nos partenaires ont éclipsé les besoins économiques et sociaux de nos populations. Il est évident que le fait d'oublier le volet économique et social, au profit du volet politique, est aussi un facteur susceptible d'accroître l'instabilité dans notre pays. Les deux volets doivent bénéficier de la même attention de la part de nos partenaires, à qui nous demandons de reprendre la coopération avec notre gouvernement, qui a la volonté de bien faire. Nous demandons à nos partenaires de considérer sérieusement l'appel lancé au Burundi par le Président sud-africain, Jacob Zuma, au nom de la délégation de haut niveau de l'Union africaine, sur l'importance de la reprise de la coopération comme facteur de consolidation de la paix.

En ce qui concerne la coopération avec l'Union européenne, notre gouvernement a pris acte de la déclaration de cette dernière, qui porte sur la suspension de l'aide directe de l'Union européenne au Burundi. Contrairement à ce qu'a dit M. Al-Hussein tout à l'heure, nous n'avons pas l'impression que cette décision est conforme à l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Puisqu'il s'agit d'un accord, il est évident qu'il y a deux parties. Aucune partie ne peut se prévaloir de son droit ou de sa force, serait-ce numérique ou quantitative, pour imposer à l'autre sa façon de voir les choses, ou même, carrément, lui imposer des choix politiques. Je crois qu'il s'agit ici d'une violation nette de l'Accord de Cotonou, que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) devront, à un moment ou à un autre, revoir pour qu'il y ait plus de justice, si pas d'égalité, mais, en tout cas, plus d'équité entre les pays ACP et ceux de l'Union européenne. Nous avons nos observations et notre appréciation de cet accord, qui ne doit pas être, comme je l'ai dit, à sens unique.

Le Gouvernement burundais déplore que l'Union européenne n'ait pas pris en compte l'évolution positive de la situation en rapport avec le dialogue inclusif interburundais en cours, ainsi que les récentes décisions prises en rapport avec les droits de l'homme, notamment la grâce accordée à plus de 2000 prisonniers, l'annulation des mandats d'arrêt contre certaines personnalités politiques, la libération de plusieurs détenus en rapport avec le mouvement insurrectionnel, de même que la réouverture de quelques radios privées.

Nonobstant cette décision, hâtive et injuste, notre gouvernement continuera, sans contrainte aucune, son œuvre de redressement de la situation politique et sécuritaire, dans l'intérêt du peuple burundais, tout en prenant en considération la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et les bonnes relations avec ses partenaires.

S’agissant de la coopération avec les Nations Unies, le Burundi offre – je le répète, offre – son entière coopération à l’équipe de pays, à l’équipe du Conseiller spécial du Secrétaire général, ainsi qu’à la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Le Burundi reste à la disposition du Secrétaire général pour discuter et s’accorder sur la taille et les missions de l’équipe du Conseiller spécial, prévue par la résolution 2248 (2016) du Conseil de sécurité.

Ma délégation souhaiterait rappeler que les chefs d’État africains, membres du Conseil de paix et sécurité de l’Union africaine, la délégation de haut niveau de l’Union africaine conduite par le Président sud-africain, Jacob Zuma, ainsi que le peuple burundais, via le Parlement, ont rejeté l’option d’une présence internationale armée au Burundi, privilégiant l’option du dialogue politique interburundais et des missions d’observation. Nous réitérons ici clairement notre position, qui est sans équivoque. Le Chef de l’État a réitéré cette position au Secrétaire général au cours de l’audience du 23 février à Bujumbura.

Je voudrais, pour terminer mon propos, dire deux ou trois mots. Quand le Conseil reçoit des rapports sur le Burundi, de New York, il a l’impression que le pays est au bord du précipice, comme l’a répété souvent M. Al-Hussein. Cette perception du pays a conduit certaines institutions à prendre des décisions, qui étaient malheureuses, à notre sens. Il s’agit, par exemple, de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine de déployer 5000 hommes. Cette décision n’était pas basée sur la réalité sur le terrain.

Nous n’avons pas du tout l’impression que nous avons fermé la porte aux initiatives qui voudraient encore se rendre compte de la réalité sur le terrain. Chaque fois que la Commission de consolidation a voulu voir le Burundi, elle a pu le faire sans aucun problème. Le Conseil de sécurité est venu; il a vu que le Burundi n’était pas au bord d’un génocide. J’invite très sincèrement et très solennellement tous ceux qui voudraient se rendre compte de la réalité sur le terrain, à venir eux-mêmes, plutôt que de se baser sur des rapports, qui, parfois, ne sont pas nécessairement le reflet de la réalité sur le terrain et visent ou servent d’autres intérêts, qui sont certainement contraires aux intérêts du peuple burundais et de la région en général.

Mon pays, le Burundi, mon peuple, le peuple burundais, ensemble, Hutus, Tutsis et Twas confondus, aspirent à la paix. Le Burundi aspire absolument à la paix. Le peuple burundais a souffert dans les années passées et ne souhaiterait certainement pas se retrouver aujourd’hui, ni dans les années qui viennent, dans les conditions dans lesquelles il s’est trouvé en 1965, en 1969, en 1972, en 1993 et au-delà. C’est pour cette raison que nous invitons, non seulement les pays membres du Conseil de sécurité, mais aussi tous les pays de la région à plutôt œuvrer pour que le pays demeure stable, pour que les institutions soient stables et ne soient pas perturbées, pour aider le peuple burundais à réaliser ses aspirations de participer, comme tous les autres peuples au monde, légitimement, à tout ce que la mondialisation peut offrir aujourd’hui comme biens et à amortir les chocs que cette même mondialisation peut apporter aux peuples du Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : J’invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 20.